



Offres d'accompagnement par la Fédération

1 établissement Waldorf : 1 MAM, 1 crèche, 1 école

Offre 1 "initiative" - Pour une initiative (projet)

Préalables :

- Un projet pédagogique Waldorf
- Une personne contact
- Idéalement un groupe de personnes porteuses du projet
- Formulaire en ligne sur la [page Création d'établissement de la Fédération SW](#)
- Prendre connaissance du cahier des charges.

Proposition de la Fédération dans l'offre 1 :

- 1 accompagnement personnalisé sur les questions pédagogiques Waldorf.
- La possibilité de poser des questions spécifiques par mail sur les points administratifs, juridiques, organisationnels à notre service juridique (avec un usage raisonnable de ce service).
- 2 visioconférences par an pour suivre l'avancement du projet (1h30).
- 1 visite annuelle, sur demande (une conférence peut être proposée).
- Participation aux événements (tarif externe) : rencontres pédagogiques, congrès, visioconférences.

Coût du pack :

150€ par année scolaire (juillet à fin juin) + participation aux frais de déplacement des membres de la Fédération (visite).

Forfait annuel non compressible, quelle que soit la date de démarrage, et renouvelable d'un commun accord.

Les détails de l'obtention du label se trouvent dans le contrat de labellisation.



Offre 2 “labellisation” - Pour un établissement déjà ouvert

Préalables :

- Remplir les conditions de l'offre 1 :
 - Un projet pédagogique Waldorf
 - Une personne contact
 - Idéalement un groupe de personnes porteuses du projet
 - Formulaire en ligne sur la page Création d'établissement de la Fédération SW
 - Prendre connaissance du cahier des charges.
- Être en conformité sur les critères réglementaires (chapitre 5 du cahier des charges).
- Le projet pédagogique et le projet d'établissement.
- Pour une association : les statuts de l'association et le règlement intérieur (le cas échéant) et la liste des membres du Conseil d'administration de l'association. Pour une autre structure : documents équivalents.
- La liste du personnel, des diplômes d'Etat et des formations à la pédagogie Waldorf.
- Les deux derniers rapports annuels d'assemblée générale (ou bilans financiers annuels) ou le budget prévisionnel si l'établissement vient d'ouvrir.
- D'autres pièces peuvent être demandées par la Fédération en complément.

Proposition de la Fédération dans l'offre 2 :

L'offre 2 est créé pour faciliter le processus de labellisation qui se fera selon les conditions énoncées dans le contrat de labellisation.

- 1 accompagnement personnalisé par mail et par téléphone sur les questions pédagogiques Waldorf.
- 1 accompagnement personnalisé par mail sur les points administratifs, juridiques, organisationnels auprès de notre service juridique (avec un usage raisonnable de ce service).



- 2 visioconférences minimum par an pour suivre le processus de labellisation (1h30).
- 1 visite annuelle qui donnera suite à un point d'étape écrit sur le processus de labellisation en cours (voir dans le cahier des charges : les critères pédagogiques, relatifs aux pédagogues, de gouvernance, de fonctionnement et règlementaires).
- Participation aux événements (tarif externe) : rencontres pédagogiques, congrès, visioconférences.
- Le tutorat et le soutien pédagogique sont accessibles dans les mêmes conditions que pour les établissements Waldorf labellisés.

Coût de l'offre :

40€/élève par année scolaire (juillet à fin juin) + participation aux frais de déplacement des membres de la Fédération (visites de la Fédération). Ce montant peut être revu chaque année.
